

ACTION CONTRE LE DÉPUTÉ BACHELIER

Le Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes vous invite à la **cérémonie d'intronisation au Rassemblement National (ex-FN) du député d'Ille-et-Vilaine Florian BACHELIER.**

Cette cérémonie publique et désespérée, mais assumée, aura lieu **ce vendredi 11 juin à 14 h directement à sa permanence parlementaire au 2 rue de la Mabilais, 35000 RENNES.**

Lors de la cérémonie, c'est avec émotion et colère que nous donnerons l'occasion à ce député macroniste de la première heure, actuellement premier questeur de l'Assemblée nationale, d'achever sa mue vers cette extrême droite à laquelle il s'ouvre depuis plusieurs années, notamment avec son combat digne des moins républicains contre les « mineurs isolés étrangers » (MIE) devenus « mineurs non accompagnés » (MNA). En témoigne son courageux dernier communiqué de presse du mercredi 9 juin où il propose un fichage colla boratif international des MIE-MNA auteurs d'infractions par comparaison inter-policière des empreintes digitales

(voir ici : <https://www.florianbachelier.fr/2021/06/09/identification-des-mineurs-non-accompagnes-auteurs-dinfractions-pour-une-extension-du-dispositif-en-ille-et-vilaine-communique-de-presse/>)

Mais notre député n'est pas du genre à limiter sa soif anti-migratoire aux seuls MIE-MNA.

En témoigne sa **tribune du 22 mai dernier dans le Journal du Dimanche et intitulée « Accueillir moins pour accueillir mieux »**. Dans cette tribune passée relativement inaperçue pour l'heure, il propose un plan d'action en 9 points et appelle à « des solutions qui ne sont ni de droite ou de gauche ». En clair, il appelle à une espèce d'union nationale – des communistes aux gaullistes précise-t-il – en faveur de plusieurs mesures de bon sens (raciste) qui ne manqueront pas de séduire aussi les lepénistes ([voir fichier joint](#)).

En particulier, si le plan d'action du député Florian BACHELIER est adopté, nous aurons la joie de vivre dans un pays qui :

- 1) alignera « sur les standards européens » les quelques aides sociales dont bénéficient encore les migrants, « en particulier dans le domaine de la santé », ce qui laisse présager la suppression de l'aide médicale d'État ;
- 2) octroiera l'asile politique aux seules personnes « en danger vital », donc pas aux personnes seulement menacées de privation de liberté ou de violences physiques non mortelles de la part de leur État d'origine ;
- 3) vérifiera mieux, « par les tests osseux, l'âge des migrants se déclarant mineurs », ce qui revient à accentuer le recours raciste à la médecine légale à des fins anti-migratoires ;
- 4) repénalisera le séjour irrégulier (qui n'est plus un délit depuis 2011), et donc remplira à nouveau les prisons de sans-papiers pour le seul « délit » de ne pas avoir de papiers ;
- 5) mettra en place « une flotte aérienne dédiée » aux reconduites à la frontière, autrement dit des charters permanents et labellisés pour expulser ;
- 6) contractualisera la présence des réfugiés – donc des personnes qui ont obtenu l'asile politique – en les obligeant à « habiter dans un lieu donné pour éviter de trop fortes concentrations », ce qui ressemblera à des formes d'assignations à résidence déguisées ;
- 7) augmentera encore « le niveau nécessaire de maîtrise de la langue française pour la pérennisation des titres de séjour » (un pays, une langue comme dirait l'autre) ;
- 8) simplifiera « les dispositifs de primes aux apprentis » pour « encourager l'intégration par le travail des réfugiés » et renforcera « les liens entre Artisanat et Aide Sociale à l'Enfance », autrement dit élargira la main d'oeuvre disponible sous-payée pour le petit patronat français ;
- 9) mettra en place « dans chaque région un préfet dédié à l'immigration et à l'intégration », sans doute sur le modèle sarkozyste du Ministère de l'immigration de 2007 qui reste dans les mémoires (antiracistes) !